



Séance n°2 CPS – Télésanté - RGPD

Dr Léguillon Romain
2024



Aucun lien d'intérêt à déclarer



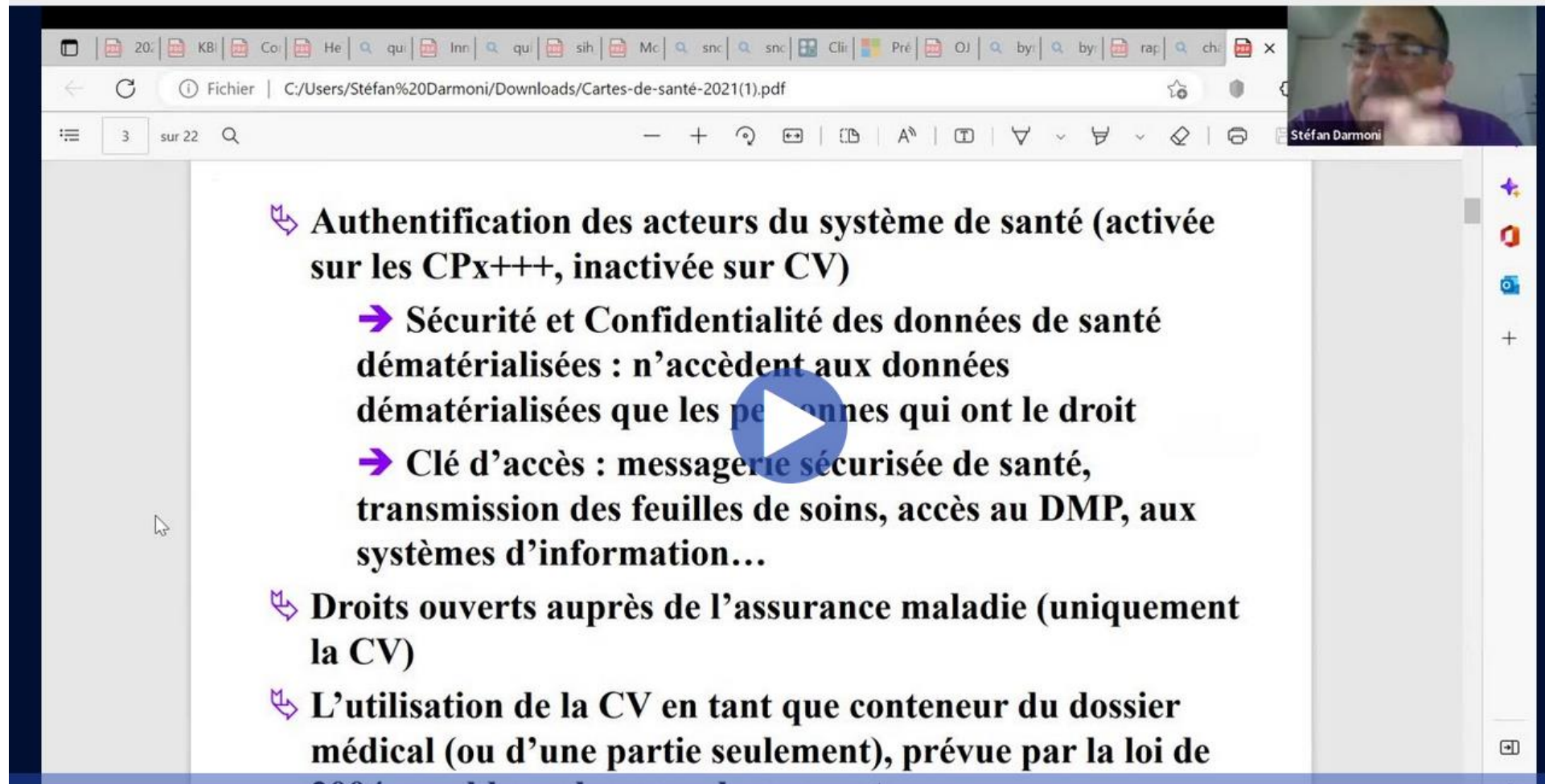
Séance n°2 CPS

Dr Léguillon Romain
2024

<https://webtv.univ-rouen.fr/videos/ue3-semester-3-sante-numerique-les-cartes-de-sante-et-leurs-usages-s-darmoni/>

3min18'

UE3 - Semestre 3 - Santé numérique - Les cartes de santé et leurs usages - S. Darmoni



The screenshot shows a video player interface. At the top, there's a browser window displaying a PDF file named 'Cartes-de-santé-2021(1).pdf'. The main content is a slide with the following text:

- ↳ **Authentification des acteurs du système de santé (activée sur les CPx+++, inactivée sur CV)**
 - **Sécurité et Confidentialité des données de santé dématérialisées : n'accèdent aux données dématérialisées que les personnes qui ont le droit**
 - **Clé d'accès : messagerie sécurisée de santé, transmission des feuilles de soins, accès au DMP, aux systèmes d'information...**
- ↳ **Droits ouverts auprès de l'assurance maladie (uniquement la CV)**
- ↳ **L'utilisation de la CV en tant que conteneur du dossier médical (ou d'une partie seulement), prévue par la loi de 2004**



Restitution

Séance n°2 CPS

Dr Léguillon Romain
2024

- › Comprendre le fonctionnement et l'utilité des cartes de santé
- › Identifier et différencier les différents types de cartes de santé
- › Comprendre les enjeux liés à la dématérialisation des données sur les cartes de santé
- › Expliquer ce qu'est l'INS, le DP et le DMP



I. Objectif des cartes professionnelles de santé

1. Introduction
2. Sécurisation des échanges
3. Usage de la carte

II. Différentes cartes professionnelles

1. Types de cartes
2. Fonctionnalités et différences
3. Processus d'obtention

III. Identifiant numérique de santé

1. Définition et objectif
2. Intégration avec la CPS
3. Avantages et enjeux

I. Objectif des cartes professionnelles de santé

Dr Léguillon Romain
2024

□ Définition

- La carte professionnelle de santé (CPS) est un dispositif de certification électronique pour les professionnels de santé.
- Objectif :
 - **Sécuriser les échanges des informations médicales et administratives entre les professionnels de santé**



□ Sécurisation

- Permet **l'authentification** du professionnel de santé
- Assure la **confidentialité** et **l'intégrité** des données échangées
- Facilite **l'accès sécurisé** aux dossiers médicaux électroniques



□ E-Service

- Prescription électronique
- Facturation des actes médicaux
- Accès aux services en ligne spécifiques aux professionnels de santé

e-CPS

AGENCE
DU NUMÉRIQUE
EN SANTÉ



II. Différentes cartes professionnelles

Dr Léguillon Romain
2024

□ Définition

- Carte Professionnelle de Santé (CPS) pour les médecins, pharmaciens, infirmiers, etc.
- Carte d'Identité Professionnelle Electronique (CIPE) pour certains professionnels de santé non médicaux.
- Cartes spécifiques selon les secteurs (hospitalier, libéral, etc.).



II. 2. Fonctionnalités et différences

❑ Intérêt

- Différences dans les niveaux d'accès et les fonctionnalités selon le type de carte.
- Exemples d'usages spécifiques: accès au Dossier Médical Partagé (DMP), prescription, télétransmission.



□ Avoir sa CPS

- Critères d'éligibilité.
- Procédure de demande et de renouvellement.
- Organismes délivrant les cartes (ex : ANS)



III. Identifiant numérique de santé

Dr Léguillon Romain
2024

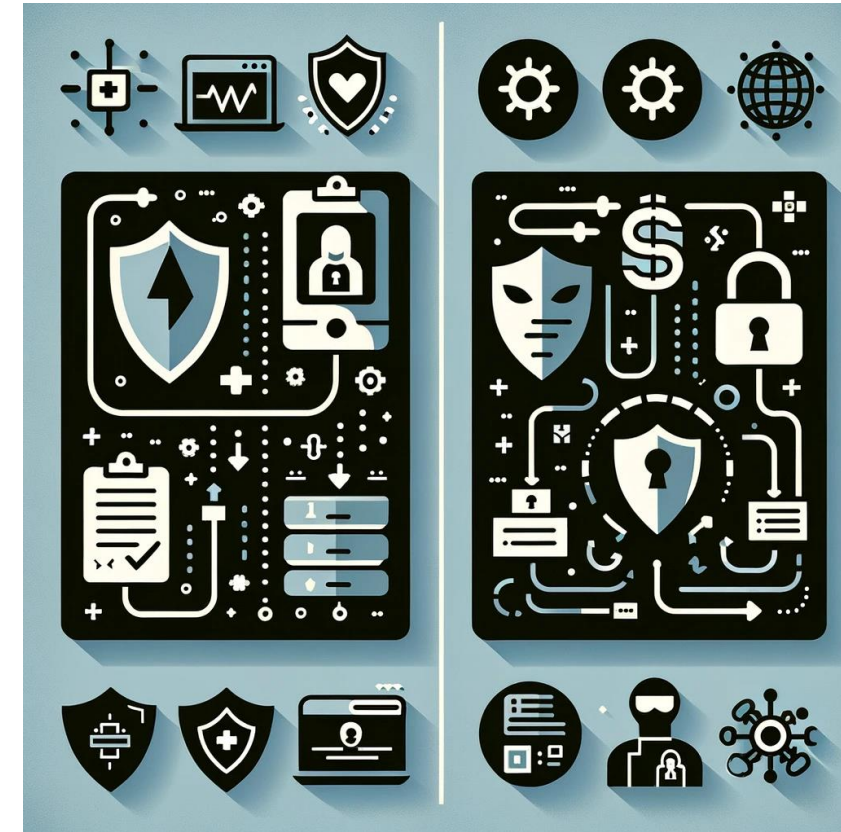
□ Définition

- L'identifiant numérique de santé est un numéro unique attribué à chaque professionnel de santé.
- **Objectif :**
 - Faciliter l'identification et la traçabilité des acteurs dans le système de santé numérique



□ INS et CPS

- Lien entre l'identifiant numérique et la carte professionnelle de santé.
- Rôle dans l'authentification et la sécurisation des échanges
- **INS = non matériel**
- **CPS = support matériel**



□ INS et CPS

- Lien entre l'identifiant numérique et la carte professionnelle de santé.
- Rôle dans l'authentification et la sécurisation des échanges
- **INS = non matériel**
- **CPS = support matériel**





Questions / Réponses

Dr Léguillon Romain
2024



Séance n°2 Télesanté

Dr Léguillon Romain
2024

<https://webtv.univ-rouen.fr/videos/ue3-semester-3-sante-numerique-systeme-national-des-donnees-de-sante-julien-grosjean/>

11' à 21'50''

UE3 - Semestre 3 - Santé numérique - Télésanté, télémedecine, services supports de santé numérique - Julien Grosjean





Santé Publique – Santé Numérique

UE Santé numérique

Julien Grosjean, Thibaut Pressat-Laffouilhère, Lina Soualmia, Marie Ndangdang, Gaétan Kerdelhué, Stéfan Darmoni

Courriels : |Prenom.Nom|@chu-rouen.fr

Pôle SPESM CHU Rouen Normandie

LIMICS INSERM UMRS 1142

UFR Santé, Université de Rouen Normandie

0:02 / 55:26
10x
Auto



Restitution

Séance n°2 Télesanté

Dr Léguillon Romain
2024

- › Définir les différents actes de télésanté (téléconsultation, télé expertise, télésurveillance médicale...)
- › Expliquer l'intérêt de la télésanté
- › Connaître la réglementation de la pratique de la télémédecine
- › Comprendre les enjeux éthiques liés à l'utilisation de la télésanté
- › Informer et accompagner au mieux le patient



I. Télésanté

1. Définition et portée de la télésanté
2. Avantages de la télésanté
3. Défis et enjeux

I. Télésanté

Dr Léguillon Romain
2024

□ Intérêt

- Amélioration de l'accès aux soins pour les populations éloignées ou à mobilité réduite.
- Réduction des temps d'attente et des coûts associés aux déplacements.
- Suivi en continu des patients chroniques, améliorant la prévention et les résultats de santé.



□ Développement local

- Enjeux de confidentialité et de sécurité des données de santé.
- Nécessité d'une réglementation adaptée et de la formation des professionnels de santé.
- Développement d'infrastructures technologiques robustes.





Questions / Réponses

Dr Léguillon Romain
2024



Séance n°2 RGPD

Dr Léguillon Romain
2024

<https://webtv.univ-rouen.fr/videos/ue4-semester-4-sante-numerique-protection-des-donnees-rgpd-j-grosjean/>

UE4 - Semestre 4 - Santé numérique - Protection des données, RGPD - J. Grosjean



INTRODUCTION À LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES DE SANTÉ

2022-2023

Dr Julien Grosjean, PhD

Département d'Informatique et d'Information Médicales, CHU de Rouen & LIMICS
U1142 INSERM, Sorbonne Université & Université Sorbonne Paris Nord





Restitution

Séance n°2 RGPD

Dr Léguillon Romain
2024

- › Assimiler et comprendre les principaux axes du RGPD et de la réglementation française en matière de protection et réutilisation des données produites dans le cadre du soin et de la recherche médical
- › Connaître le vocabulaire dédié
- › Savoir quelles données sont concernées et comment un établissement doit répondre aux exigences du RGPD
- › Connaître les droits des patients et comment les exercer



□ Définition

- Réglementation de l'UE visant à renforcer et unifier la protection des données individuelles (25 mai 2018)
- Champ d'application très large (bien plus que la santé)

Quelques principes fondamentaux :

- Transparence
- Limitation des finalités
- Exactitude
- Intégrité et confidentialité



□ Droit des personnes

- **Droit à l'information** (comment sont utilisées mes données)
- **Droit d'accès** (citoyen dispose de ses données)
- **Droit à la rectification** (modification des données inexactes)
- **Droit à l'oubli** (effacer mes données)
- **Droit à la portabilité des données** (réception des données personnelles)





Questions / Réponses

Dr Léguillon Romain
2024

- ❑ Est-ce que j'ai le droit de disposer de données patients sur une clé USB ?



- ❑ Est-ce que j'ai le droit de disposer de données patients sur une clé USB ?

Oui mais attention,

Chiffrement des données, contrôle d'accès (MDP), notification si pertes support

Ne pas mettre de données sensibles sur un support amovible

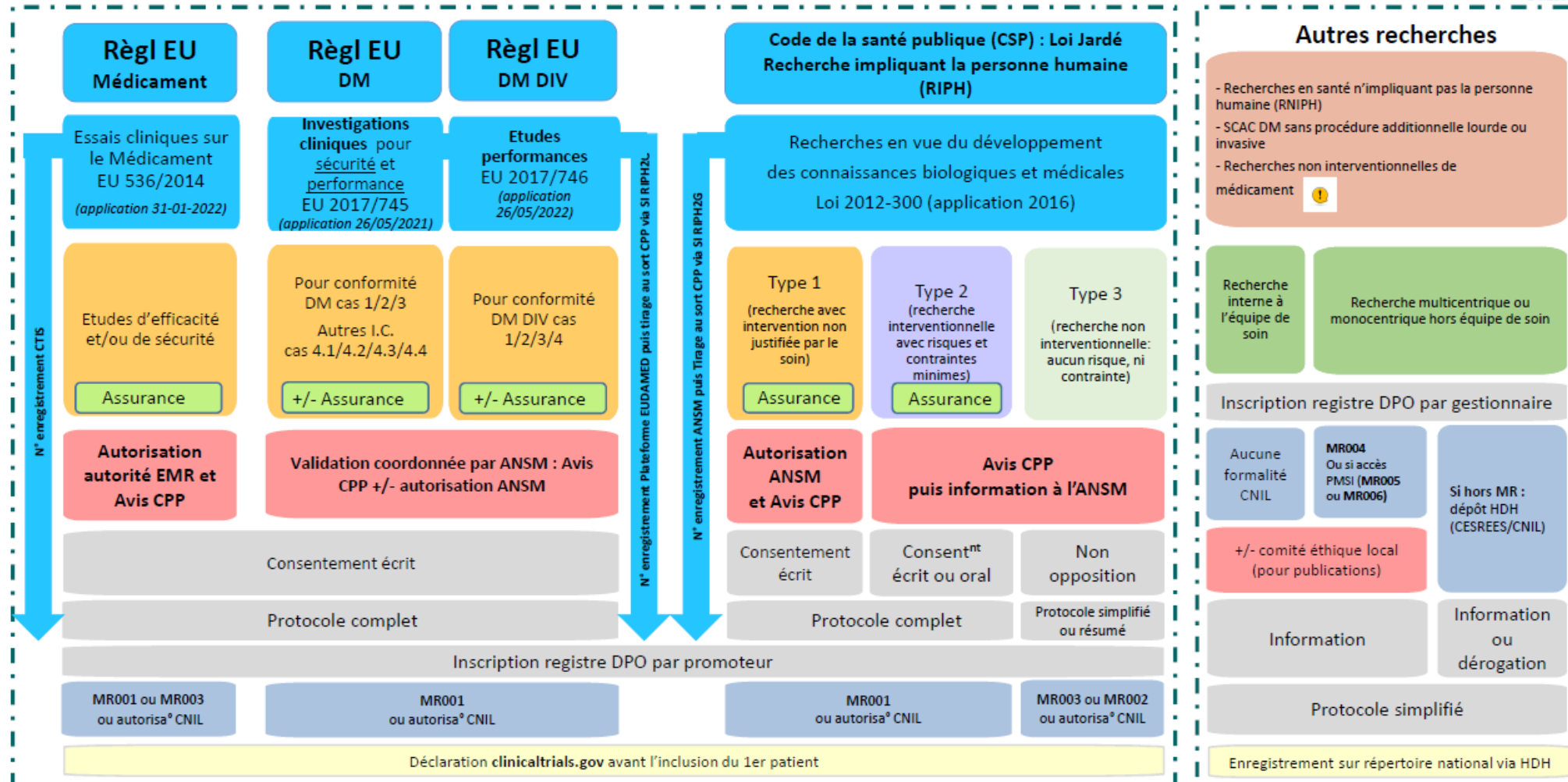


- ❑ Comment assurer l'anonymisation effective des données patients pour permettre leur réutilisation dans la recherche tout en garantissant la non-identification des individus ?





CADRE REGLEMENTAIRE DES RECHERCHES



UN PROJET MULTI-PARTENARIAL

